Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

L'exercice de l'infirmière auxiliaire en CLINIQUE EXTERNE

Ce document présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire en clinique externe, située dans le secteur ambulatoire. Il est destiné aux infirmières auxiliaires, aux membres de l'équipe de soins ainsi qu'aux gestionnaires. Conçu et rédigé en complémentarité du document Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire , le présent outil de référence tient compte du Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire, du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire prévu au *Code des professions* de même que des activités autorisées par règlements. Il vise à clarifier, optimiser et uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice. Il peut servir d'aide-mémoire ou encore d'outil, lors de l'intégration de l'infirmière auxiliaire en clinique externe.

Les cliniques externes se présentent sous différentes formes selon les établissements. Elles offrent un ensemble de services à la personne (approche intégrée) ou offrent des soins selon des spécialités médicales, basés sur le volume de la clientèle desservie par spécialité dans l'établissement. Par exemple, une clinique externe peut être dédiée à des soins de gastroentérologie ou d'orthopédie. Selon l'organisation de la clinique externe ou du service ambulatoire, l'infirmière auxiliaire bénéficie d'une grande autonomie et est appelée à travailler en étroite collaboration avec les médecins spécialistes. Elle effectue des soins et des activités d'enseignement auprès d'une clientèle variée ayant généralement obtenue un rendez-vous pour une consultation médicale. Des rendez-vous peuvent être ajoutés durant la journée selon les besoins des personnes admises soit directement de l'urgence par la trajectoire de soin ou d'une unité de soin. Ces derniers influencent le déroulement de la journée. Selon l'organisation de l'établissement, les trajectoires de soins influenceront l'organisation des soins en clinique externe.

Le présent outil de référence présente les 4 étapes des interventions de l'infirmière auxiliaire en clinique externe, une suite ordonnée d'opérations ayant pour finalité la prestation de soins individualisés, continus et adaptés aux besoins de la personne. Dans l'ensemble de la visite de la personne à la clinique externe, l'infirmière auxiliaire détermine les actions qui relèvent de sa responsabilité. Elle prépare la visite, admet la personne, participe aux soins et effectue le suivi lors de son départ.

- Activité exercée en autonomie par l'infirmière auxiliaire selon l'indication
- Activité exercée selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ou en vertu d'une procédure ou d'un protocole
- Situation qui demande une référence immédiate au médecin ou à l'infirmière
- 1 Activité autorisée : Contribution à la thérapie intraveineuse
- 3 Activités autorisées : Activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie (immobilisations plâtrées)

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
PRÉADMISSION					
Prendre connaissance des activités prévues à l'horaire de soins et optimiser les interventions en fonction des priorités de la journée.	37 p)	L'infirmière auxiliaire : • prévoit le matériel nécessaire pour les soins à effectuer; • prévoit le temps suffisant pour les soins selon les besoins de chaque personne;			

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		• modifie l'organisation de son travail pour faire face aux situations imprévues.			
ADMISSION					
Accueillir la personne, procéder à la collecte de données et, au besoin, préparer la personne à l'examen : • état actuel de la personne; • antécédents familiaux, médicaux, chirurgicaux; • médications; • allergies; • habitudes de vie; • signes vitaux; • poids et taille; • glycémie; • signes neurologiques; • signes neurovasculaires; • manifestations objectives et subjectives de la douleur (échelle de la douleur); • fonctions motrices et cognitives.	37 p) 37.1 (5°), par. d)	L'infirmière auxiliaire : • établit une relation de confiance professionnelle (p. ex. : respecte la personne et écoute ses besoins); • procède à la collecte de données selon les procédures de l'établissement qui sont définies en fonction de la spécialité de la clinique externe (p. ex : ophtalmologie, orthopédie, urologie); • observe et mesure avec précision; • consigne l'information recueillie; • remplit les formulaires d'enregistrement systématique; • utilise les différents outils de dépistage de douleur et compare les scores obtenus aux scores antérieurs; • décrit fidèlement les problèmes observés; • rapporte au professionnel concerné une situation problématique; • respecte en tout temps son champ d'exercice.	MSI : - Évaluation neurologique - Surveillance de la glycémie - Mesure de la saturation en oxygène : saturométrie (SpO2) - Pesée d'un usager - Mesure de la taille - Mesure de la température corporelle par voie tympanique - Mesure de la température corporelle par voie buccale - Évaluation de la pression artérielle - signes vitaux - Mesure de l'indice de pression tibio-brachial ou indice de pression systolique cheville bras - Évaluation de la respiration - signes vitaux - Évaluation du pouls - signes vitaux - Pesée du nourrisson - Mesure de la taille du nourrisson L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser la méthode PQRSTU-AMPLE NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution		

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			Outil d'aide à la collecte de données : BCM (bilan comparatif des médicaments)		
Procéder à la collecte de données reliée aux activités de suivi systématique intégré (p. ex. MPOC, angine/infarctus, etc.).	37 p)	L'infirmière auxiliaire : • procède à la collecte de données selon les procédures de l'établissement qui sont définies en fonction de la spécialité de la clinique externe (p. ex : ophtalmologie, orthopédie, urologie); • observe et mesure les signes et symptômes; • consigne l'information recueillie; • remplit les formulaires d'enregistrement systématique.	Outil d'aide à la collecte de données Outil de collecte de données en clinique externe		
Relier les manifestations cliniques aux pathologies et à la situation de la personne tout en assurant la surveillance et le suivi des données recueillies. Ex : • détérioration marquée de l'état de santé ou d'un problème aigu; • changement significatif des résultats de la collecte de données; • réception d'un résultat d'analyse de laboratoire ou d'examen anormal.	37 p)	L'infirmière auxiliaire : • analyse l'information recueillie lors de la collecte de données; • transmet aux professionnels concernés l'information pertinente lors des communications, ex : les résultats d'analyses de laboratoire ou d'examen diagnostique, les notes d'évolution liées au suivi, les nouvelles ordonnances, etc.; • avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale; • utilise le mode de communication privilégié en cas d'urgence; • consigne l'information au dossier de la personne.	Guide de rédaction notes d'évolution NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution Rapport AH-223		

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
INTERVENTION					
Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI), notamment : • s'assurer que le matériel de protection individuelle nécessaire aux soins est présent pour le personnel soignant, la personne ou le proche aidant le cas échéant; • s'assurer du nettoyage et de la disposition sécuritaire du matériel et des instruments souillés.	37 p)	L'infirmière auxiliaire : • se réfère au programme de PCI en vigueur dans l'établissement; • applique les pratiques de base et les précautions additionnelles selon les procédures de l'établissement; • relie l'état de la personne aux précautions à prendre.	MSI : - Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI) - Prévention des infections lors de soins de plaies - Prévention des infections lors des soins des voies urinaires - Préparation d'un champ et de matériel stérile		
Accompagner le médecin pour certaines activités de soins ou chirurgies mineures selon la spécialité de la clinique. Ex. : • assister le médecin lors d'une biopsie gynécologique (endomètre, col, vagin, vulve) avec ou sans colposcopie ou lors d'une myringotomie; • veiller au contrôle de la stérilité de la zone opératoire et à la disponibilité du matériel tout au long de l'intervention.	37 p)	L'infirmière auxiliaire : • crée des liens de confiance avec les membres de l'équipe médicale; • prépare adéquatement tout le matériel et l'environnement de travail; • exerce une vigilance constante et assure une présence lors de l'intervention, lorsque requis; • respecte en tout temps son champ d'exercice.	MSI : - Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI) - Préparation d'un champ et de matériel stérile		
Contribuer à la thérapie intraveineuse : • installer un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm; • administrer une solution intraveineuse sans additif à partir d'un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm; • installer et irriguer, avec une solution isotonique, un cathéter intraveineux périphérique court	1	L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière. L'infirmière auxiliaire qui contribue à la thérapie intraveineuse ***doit détenir une attestation délivrée par l'OIIAQ*** et répondre aux conditions d'exercice de l'article 5 prévues au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire.* L'infirmière auxiliaire est autorisée à exercer les activités de la thérapie intraveineuse uniquement dans les centres exploités	Contribution à la thérapie intraveineuse MSI : - Insertion et retrait d'un dispositif d'accès veineux périphérique court (DAVPC) - Irrigation et verrouillage d'un dispositif d'accès veineux (DAV)		

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
de moins de 7.5 cm, à injection intermittente.		par un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).			
Installer, ajuster, enlever et réparer une immobilisation plâtrée ou en fibre de verre. Installer, ajuster et enlever des attelles.	3	L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière. L'infirmière auxiliaire qui exerce en orthopédie doit réussir un programme de formation donné par un centre hospitalier approuvé par le ministre de la Santé et des Services sociaux et répondre aux conditions d'exercice de l'article 7 en vertu du *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*. Le centre hospitalier délivre l'attestation de formation.	Installer, ajuster, enlever et réparer une immobilisation plâtrée ou en fibre de verre L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec l'immobilisation plâtrée. MSI : - Application de bandage - Aide-mémoire sur les bandages - Appréciation de l'habileté à pratiquer l'activité		
Transmettre l'information à la personne et au proche aidant. Ex. : • enseignement sur l'auto-administration adéquate d'un médicament par aérosol; • enseignement sur l'auto-administration adéquate d'un médicament par injection; • enseignement sur les soins d'une stomie.	39.4	L'infirmière auxiliaire : • vérifie les connaissances de la personne, ou du proche, avant de transmettre l'information. Elle adapte son message et son langage à la personne ou au proche et elle vérifie la compréhension de la personne, ou du proche, après avoir transmis l'information; • détermine la capacité de la personne à se prodiguer des soins; • amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie; • transmet de l'information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité; • transmet l'information liée à ses activités professionnelles.	Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs ANNEXE 6 : INFORMATION, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DE LA MALADIE L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser le Programme d'enseignement pour chaque méthode dans les MSI. Explications des trajectoires de services L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec la transmission d'information.		

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Effectuer des prélèvements : Ex. : • exécuter une ponction capillaire; • effectuer un prélèvement d'urine par mi-jet ou via un cathéter vésical à demeure; • effectuer un prélèvement de plaie; • effectuer un prélèvement d'expectorations.	37.1 (5°), par. b)	L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance ou une directive infirmière. ❖ À noter que par « prélèvement », on entend tout échantillonnage biologique pour fins d'analyse et de culture effectuées en laboratoire.	Effectuer des prélèvements selon une ordonnance MSI : (pour chaque type de prélèvements)		
Procéder à un test d'urine à l'aide d'une bandelette réactive.	37 p)	L'infirmière auxiliaire procède de manière autonome. Elle réfère tout taux anormal au médecin ou à l'infirmière.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire MSI : Prélèvement d'urine Fiche des résultats pour transmission au médecin		
Introduire un instrument dans une veine périphérique à des fins de prélèvement : • effectuer un prélèvement pour hémoculture; • faire un prélèvement pour les épreuves de coagulation; • effectuer les prélèvements de sang pour le compte d'Héma-Québec.	37.1 (5°), par. i)	L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance ou une requête d'analyse. ❖ À noter que la phlébotomie est réservée aux technologistes médicaux.	Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement MSI : Prélèvements sanguins par ponction veineuse Guide de prélèvement de sang		
Prodiguer des soins et des traitements d'une plaie. Ex : • nettoyer la plaie; • effectuer un pansement sec ou humide (cautérisation de plaie au nitrate d'argent); • retirer les sutures ou les agrafes;	37.1 (5°), par. a) 37.1 (5°), par. c)	L'infirmière auxiliaire : • procède selon une ordonnance ou une directive infirmière; • exécute l'ensemble des soins et traitements reliés aux plaies ou aux altérations de la peau et des téguments auprès de tout type de clientèle et dans tous les	MSI : - Cadre de référence en soins de plaies (voir aussi pour chaque méthode) - Prévention des infections lors de soins de plaies		

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
• effectuer un pansement avec mèches; • changer un pansement en présence d'un drain; • effectuer le changement du premier pansement postopératoire; • prodiguer les soins reliés au drain, incluant le retrait (Penrose, Hémovac, Jackson-pratt); • prodiguer les soins et la surveillance d'un système de drainage thoracique en circuit fermé (Pleur Evac, PleurX); • effectuer l'installation et le retrait du dispositif de fixation pour drain percutané; • effectuer la réfection d'un pansement utilisant la thérapie par pression négative (V.A.C., PICO, RENASYS).	37.1 (5°), par. h)	milieux de soins, selon une ordonnance ou selon un PTI; • collabore avec le médecin ou l'infirmière à la détermination, à la mise à jour et à la réalisation du plan de traitement de plaie. ❖ L'infirmière auxiliaire ne peut procéder au débridement chirurgical conservateur réalisé à l'aide d'une pince, de ciseaux, d'une curette ou d'un bistouri.	- Spécifications du système de thérapie InfoV.A.C. MD Guide de soins des plaies, OIIAQ, 2018 L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le Portail de développement professionnel. L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec les soins reliés aux traitements des plaies. Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique		
Recevoir une ordonnance téléphonique.	37 p)	L'infirmière auxiliaire : • recueille l'information de façon précise; • respecte la règlementation concernant la transcription d'une ordonnance; • consigne l'information recueillie.	L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations. Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin Les ordonnances individuelles faites par un médecin		
Calculer, mesurer et mélanger des substances en vue de préparer un médicament. Ex : • mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un	37.1 (5°), par. e)	L'infirmière auxiliaire : • procède selon une ordonnance; • agit avec précision; • vérifie le temps de conservation des substances utilisées;	L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter *l'avis conjoint OIIAQ-OIIQ* pour en savoir plus à ce sujet. MSI (disponible pour toutes les voies d'administration)		

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
médicament à être administré par le médecin.		• respecte l'ordonnance lors de la préparation de médicaments (ex. : lidocaïne et xylocaïne).	MSI : Principes d'administration des médicaments		
Préparer et administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments et d'autres substances : • effectuer les liens cliniques préalables à l'administration de la médication, par exemple, la prise de la fréquence cardiaque avant l'administration d'un bêta-bloquant; • exercer un suivi post-administration des médicaments en considérant les effets recherchés, les effets indésirables, les alertes nursing et la surveillance spécifique aux opioïdes; • démontrer une vigilance à la réalité de la polypharmacologie et contribuer de manière active à la mise en œuvre de l'approche non-pharmacologique.	37.1 (5°), par. f) 37.1 (5°), par. e)	L'infirmière auxiliaire : • administre un médicament PRN en présence d'une ordonnance individuelle et selon les 7 bons principes d'administration des médicaments; • administre un médicament sous ordonnance collective après évaluation et directive infirmière ou médicale; • initialise et signe la feuille d'administration des médicaments (FADM) après l'administration; • assure la surveillance et le suivi post-administration; • remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223 lorsqu'elle constate une erreur de médicament ou une omission, la sienne ou celle des autres.	Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance Avis conjoint OIIQ-OIIAQ pour l'administration d'un PRN Ordonnances collectives MSI (disponible pour toutes les voies d'administration) MSI : Principes d'administration des médicaments Guide d'utilisation du rapport de déclaration d'incident ou d'accident – AH-223-1		
Préparer et administrer un vaccin dans un **contexte autre que celui des campagnes de vaccination** découlant de la *Loi sur la santé publique :* • contribuer à la collecte de l'information pré-vaccination à l'aide d'un questionnaire; • contribuer à la surveillance requise immédiatement après la vaccination; • noter les vaccinations dans le dossier, le registre de vaccination et le carnet de vaccination.	37.1 (5°), par. f) 37.1 (5°), par. e)	L'infirmière auxiliaire : • procède selon une ordonnance; • respecte le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) lors de la vaccination; • est à l'affût d'une situation anormale; • applique les mesures recommandées au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) dans une situation d'extrême urgence où la vie de la personne est en danger.	Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires MSI selon la voie d'administration du vaccin, généralement par voie intramusculaire (IM) PIQ : - Responsabilités professionnelles et légales - Administration des produits immunisants - Manifestations cliniques		

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			- Urgences liées à la vaccination Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations. Programme national de santé publique 2015-2025 (PNSP)		
Effectuer les soins d'entretien du cathéter vésical ou sus-pubien, incluant l'installation, le retrait et le remplacement.	37.1 (5°), par. h)	L'infirmière auxiliaire : • procède selon une ordonnance; • respecte l'intimité de la personne; • consulte le plan de soin ou le PTI pour prendre connaissance des particularités (p. ex. : grosseur du cathéter, caractéristique technique).	Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique MSI : - Remplacement du cathéter sus-pubien (cystostomie) avec ballonnet - Retrait du cathéter sus-pubien (cystostomie) - Prévention des infections lors des soins des voies urinaires - Entretien d'un système de drainage urinaire - Fixation du système de drainage urinaire - Remplacement et vidange des appareils collecteurs des stomies urinaires - Cadre de référence sur les soins des stomies urinaires - Soins de la stomie urinaire et de la peau péristomiale		

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			- Cadre de référence sur les dispositifs d'élimination urinaire internes et externes - Insertion et retrait d'un cathéter urinaire à demeure		
Participer aux urgences médicales selon les directives, notamment débuter les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR).	37 p)	L'infirmière auxiliaire : • est à l'affût des indices d'une situation anormale; • avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale; • utilise le mode de communication privilégié en cas d'urgence.	Il est recommandé de renouveler et de maintenir à jour la certification en RCR. L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter La foire aux questions.		
POSTADMISSION					
Transmettre l'information à la personne et au proche aidant. Ex : • informations sur le suivi prévu et les démarches à faire pour les requêtes demandées par le médecin; • informations sur les conseils de prévention; • informations sur les organismes communautaires ou sur les services du réseau.	39.4	L'infirmière auxiliaire : • vérifie les connaissances de la personne, ou du proche, avant de transmettre l'information. Elle adapte son message et son langage à la personne ou au proche et elle vérifie la compréhension de la personne, ou du proche, après avoir transmis l'information; • amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie; • dirige la personne vers les ressources susceptibles de répondre à son besoin; • transmet l'information liée à ses activités professionnelles.	Bottin des ressources externes Explications des trajectoires de services MSI : Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI)		

Description de l'activité	Article du *Code des professions*	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Effectuer une demande de consultation professionnelle.	37 p)	L'infirmière auxiliaire avise le professionnel concerné par une demande de consultation selon les modes de communication privilégiés par l'établissement.			
Consigner au dossier de la personne toutes les informations pertinentes.	37 p)	L'infirmière auxiliaire : • décrit de manière organisée la condition de la personne avant, pendant et après l'administration d'un médicament et/ou d'un soin dans sa note d'évolution; • utilise de façon efficace les outils technologiques (ex, dossier médical électronique); • remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223 quand elle constate une erreur ou une omission, la sienne ou celle des autres; • s'assure que les documents confidentiels ne sont pas laissés à la vue ou à la portée de personnes non concernées.	NE01 - Pourquoi écrire, quand écrire, quoi écrire et comment écrire Guide de rédaction notes d'évolution, 2019		
Compléter les renseignements cliniques usuels des requêtes pour les examens diagnostiques. Ex : • diète • poids • allergies	37 p)	L'infirmière auxiliaire : • se réfère aux normes de l'établissement; • consigne uniquement les renseignements nécessaires concernant la personne; • utilise la terminologie et les abréviations reconnues.	Guide de rédaction notes d'évolution, 2019		

REMERCIEMENTS

Recherches et rédaction

Johanna Bisson, infirmière, doctorante en éducation

Validation à l'externe

Brigitte Dumas, infirmière

Pour leur précieuse collaboration dans ce projet, nous tenons également à remercier :

- Hassna Benzoural, infirmière auxiliaire
- Marie-Pier Tremblay, Chef de service des activités ambulatoires de médecine spécialisée et de chirurgie
- Edith Normandin, infirmière auxiliaire
- Josée Guérin, infirmière auxiliaire

BIBLIOGRAPHIE

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, 2019.
https://www.oiiaq.org/activites-professionnelles

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, RLRQ, c C-26, r 153.1
https://www.oiiaq.org/publications/code-de-deontologie

Code des professions, L.R.Q., c C-26
http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.
https://www.oiiaq.org/profil-des-competences?p=

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ),* Mai 2019.
https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Unité des cliniques externes,* 2012.
https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-610-02W.pdf

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *PQRSTU-AMPLE*.
https://www.oiiaq.org/files/content/Profession/24-01-2018_Collecte_de_donnees.pdf

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC et ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Règles de soins*, 2005.
https://www.oiiaq.org/files/publication/regle_de_soins_infirmiers.pdf